



Break de mon épouse et preavis de depart d'une location

Par Visiteur

Bonjour

Ma femme a pris un appartement debut mai pour faire un break. Depuis les choses ont changé, et elle souhaite revenir à la maison. Nous avons donc envoyé un courrier en RAR à l'agence pour arrêter la location dans 3 mois. Hors le lendemain de l'envoi du préavis, nous avons reçu un courrier de l'agence pour signaler qu'il fallait refaire le bail suite à une erreur de leur part (mauvais nom de propriétaire). Peut-on profiter de cette erreur (qui rend le bail actuel caduque), ne pas resigner le nouveau bail et racourcir ainsi le délai des 3 mois et déménager ma femme au plus tôt ? Cordialement.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Peut-on profiter de cette erreur (qui rend le bail actuel caduque), ne pas resigner le nouveau bail et racourcir ainsi le délai des 3 mois et déménager ma femme au plus tôt ?

En fait vous n'allez pas signer un nouveau bail à proprement parler mais un avenant.

Par ailleurs, le fait que le nom du propriétaire soit i exact sur le bail ne rend pas celui ci nul mais non écrit et le bail écrit est tout à fait valable du moment qu'il a été exécuté. De ce fait malheureusement vous êtes contraint de respecter le préavis de 3 mis.

Bien cordialement